

Note d'orientation : Les combattants terroristes étrangers canadiens : une perspective de genre sur leurs activités et leurs conséquences

Note d'orientation basée sur le rapport rédigé par Andrea Corradi, Ph.D. (Georgia Southern University), Scott Gartner, Ph.D. (Naval Postgraduate School) et Jared Dmello, Ph.D. (Centre de sécurité publique de l'université Rutgers).

Aperçu général

Les combattants terroristes étrangers (CTE) canadiens posent des défis complexes en matière de sécurité nationale et de politique publique, notamment lorsque ces personnes demandent à être rapatriées depuis des zones de conflit. S'appuyant sur une nouvelle base de données regroupant 129 CTE canadiens pour la période 1990-2025, cette étude propose une analyse approfondie des tendances, des caractéristiques individuelles et des issues au sein du système de justice pénale (SJP) concernant les CTE canadiens, en mettant particulièrement l'accent sur les différences liées au genre.

Principales conclusions

Alors que la majorité des combattants étrangers canadiens analysés étaient des hommes (n = 111, 86 %), les combattantes étrangères (n = 18, 14 %) se distinguent à bien des égards, notamment par une mobilisation plus tardive, une plus grande probabilité d'être de race blanche et le fait d'être plus souvent nées au Canada. Les femmes avaient également plus de chances de voyager à l'étranger sans encombre, de survivre pendant leur participation au conflit, de revenir au Canada et de se voir infliger des sanctions moins sévères de la part du système judiciaire pénal à leur retour.

Parmi les autres caractéristiques de l'échantillon, on peut citer :

- 75% of the sample had at least some post-secondary education, and 82% were employed prior to their attempted travel.
- 90% of the sample were Canadian citizens (88% of men and 100% of women).
- 98% of the sample followed a radical Islamist ideology.
- Common destinations include Syria (n = 62), Afghanistan (n = 12) and the U.S. (n = 12).
- Of the 29 known FTFs who are deceased, all are male.
- Since 2014, there has been a greater proportion of unsuccessful travel attempts.

Contexte

Si la guerre civile syrienne a généré la plus importante vague de départs, les combattants étrangers canadiens ont été impliqués dans de nombreux conflits au cours des trois dernières décennies. Le Canada ne retire pas la nationalité pour des infractions liées au terrorisme, ce qui signifie que de nombreux Canadiens ayant voyagé à l'étranger pour soutenir des organisations terroristes pourraient tenter de revenir. Parallèlement, les poursuites judiciaires à l'encontre des combattants étrangers de retour au pays sont souvent compliquées par des difficultés en matière de preuve liées aux infractions commises à l'étranger.

Afin de mieux comprendre ces difficultés et les caractéristiques de ces individus, la base de données canadienne sur les combattants terroristes étrangers (CFTFD) a été mise en place ; elle

recense 129 personnes ayant voyagé ou tenté de voyager à l'étranger pour soutenir le terrorisme entre 1990 et 2025. Cette base de données comprend des informations démographiques, l'historique de leurs déplacements, leurs affiliations idéologiques et à des groupes, les décisions rendues par le système judiciaire canadien, ainsi que leur situation actuelle (par exemple : décédé, de retour au Canada, toujours à l'étranger).

Éléments à prendre en compte

Malgré la proportion plus élevée d'hommes parmi les combattants étrangers au Canada, ce rapport démontre que les femmes et les hommes suivent des parcours différents avant de s'engager auprès d'entités terroristes étrangères, et qu'ils font l'objet de traitements différents au sein du système de justice pénale à leur retour. Ces différences suggèrent que les stratégies de prévention, de désengagement et de réinsertion devraient tenir compte des spécificités liées au genre en matière de recrutement et d'expériences vécues.

Les femmes de retour au pays étaient plus susceptibles de se voir imposer des engagements de ne pas troubler l'ordre public et moins susceptibles de se voir infliger des peines privatives de liberté, ce qui peut refléter les rôles différents des femmes au sein des organisations terroristes (tels que le soutien indirect ou le fait d'accompagner leur conjoint), mais peut également indiquer des incohérences potentielles ou des préjugés liés au genre dans l'évaluation des risques et la gestion des menaces que représentent les combattants étrangers de retour au pays.

En fin de compte, parvenir à une approche équilibrée qui réponde aux préoccupations en matière de sécurité nationale tout en favorisant la réinsertion des combattants étrangers de retour au pays reste un défi crucial en matière de sécurité.

Recommandations politiques

1. **Renforcer la prévention au niveau communautaire afin de dissuader les Canadiens de tenter de se rendre à l'étranger**, étant donné que 90 % de cet échantillon est composé de citoyens canadiens. Il est essentiel d'investir dans des programmes psychosociaux et des initiatives d'engagement communautaire pour répondre aux besoins sous-jacents susceptibles de pousser tant les hommes que les femmes canadiens à vouloir soutenir des conflits à l'étranger.
2. **Élaborer des stratégies de réinsertion multidisciplinaires et individualisées pour tous les auteurs de violences extrêmes de retour au pays**, en tenant compte des risques et des besoins spécifiques de chacun afin de favoriser efficacement une réinsertion adaptée au niveau de menace actuel de chaque individu. Par exemple, des modèles similaires aux « Fixed Threat Assessment Centres » (FTAC) du Royaume-Uni pourraient constituer un cadre utile pour le Canada.
3. **Garantir des réponses du système de justice pénale (SJP) équitables et tenant compte des spécificités de genre** pour les combattants étrangers de retour au pays. Les différences observées en matière d'arrestation, d'inculpation, de recours aux engagements de ne pas troubler l'ordre public et de peines prononcées méritent d'être examinées plus en détail. Les décideurs politiques devraient évaluer si les pratiques actuelles reflètent de manière appropriée le risque individuel ou s'il existe des disparités involontaires entre les genres.